

SOUTENIR L'APPROPRIATION DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET DES DOMAINES GÉNÉRAUX DE FORMATION

Québec, le 20 mars 2007. – Dans l'avis qu'il rend public aujourd'hui, le Conseil supérieur de l'éducation conclut à la pertinence et à l'applicabilité des domaines généraux de formation et des compétences transversales malgré les difficultés qu'il constate au regard de leur prise en compte dans la pratique enseignante. Le Conseil considère comme essentiel de soutenir davantage les enseignantes et les enseignants afin qu'ils puissent véritablement intégrer, dans leur pratique, ces deux composantes du Programme de formation de l'école québécoise et que, à terme, les objectifs visés à cet égard soient atteints.

Tel est le message que le Conseil supérieur de l'éducation livre dans l'avis *Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation*. Cet avis a été élaboré pour répondre à une demande que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a adressée au Conseil en septembre dernier dans la foulée des recommandations formulées par la Table de pilotage du renouveau pédagogique en août 2006.

Pour élaborer son avis, le Conseil a procédé à une revue de la documentation du Québec et d'ailleurs. Il a, en outre, rencontré des enseignantes et des enseignants du primaire et du premier cycle du secondaire, du personnel de direction, des conseillers pédagogiques et des experts du milieu universitaire.

Les composantes du Programme de formation de l'école québécoise

Avant d'analyser les domaines généraux de formation et les compétences transversales dans son avis, le Conseil rappelle qu'au cœur même du Programme de formation de l'école québécoise, lequel fait une large place aux connaissances, se trouvent les disciplines scolaires elles-mêmes. Celles-ci sont regroupées en cinq domaines d'apprentissage : 1) les langues; 2) la mathématique, la science et la technologie ; 3) l'univers social; 4) les arts; et 5) le développement personnel.

Des domaines généraux de formation pertinents

Dans son avis, le Conseil conclut que les cinq domaines généraux de formation, soit « Santé et bien-être », « Orientation et entrepreneuriat », « Environnement et consommation », « Médias » et « Vivre-ensemble et citoyenneté », du Programme de formation de l'école québécoise sont pertinents. En effet, ils sont en continuité avec ce qui était enseigné auparavant, bien que d'autres thèmes aient été ajoutés pour tenir compte des réalités nouvelles. Le changement principal réside dans le fait que ces thèmes ne sont plus associés à des cours attirés, mais qu'ils sont plutôt intégrés dans les disciplines.

Cependant, le Conseil constate que le Programme de formation de l'école québécoise fournit peu de repères aux équipes-écoles pour faire les arrimages entre les domaines généraux de formation et les disciplines. En l'absence de tels repères, le Conseil craint que la prise en compte des attitudes et des savoirs associés aux domaines généraux de formation ne soit incomplète et que, par conséquent, la formation de l'élève ne s'en trouve appauvrie.

En conséquence, le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de fournir aux écoles, en complément au Programme de formation de l'école québécoise, un guide de référence, ayant valeur de suggestion, dans lequel seraient proposés des liens entre les disciplines et les domaines généraux de formation ainsi que la façon de les intégrer selon les cycles.

Maintenir le cap sur le développement de huit compétences transversales

Le Conseil a examiné, au début de ses travaux, comment les neuf compétences transversales du Programme de formation de l'école québécoise sont actuellement prises en compte dans les écoles. Celles-ci sont regroupées sous quatre ordres :

- intellectuel : Exploiter l'information, Résoudre des problèmes, Exercer son jugement critique, Mettre en œuvre sa pensée créatrice;
- méthodologique : Se donner des méthodes de travail efficaces, Exploiter les technologies de l'information et de la communication;
- personnel et social : Coopérer, Structurer son identité (au primaire) ou Actualiser son potentiel (au secondaire);
- communication : Communiquer de façon appropriée.

À la suite de son analyse, le Conseil recommande de maintenir le cap sur le développement de toutes ces compétences chez les élèves à l'exception de : « Structurer son identité » (au primaire) et son équivalent « Actualiser son potentiel » (au secondaire). Le Conseil croit que celles-ci ne sont pas des compétences transversales comme telles mais plutôt des finalités de l'éducation.

Dans son avis, le Conseil recommande également de privilégier l'axe linguistique de la compétence « Communiquer de façon appropriée » afin de mobiliser davantage les efforts autour de la maîtrise de la langue d'enseignement.

Évaluer l'acquisition des compétences transversales à la lumière d'un jugement professionnel

Dans la mesure où l'évaluation des compétences a pour objet de mettre en évidence les besoins de l'élève afin de l'aider dans ses apprentissages, le Conseil estime que les huit compétences doivent être considérées et évaluées, car elles sont toutes importantes. Il rappelle d'ailleurs que le résultat de cette évaluation n'a pas d'incidence sur le passage ou non de l'élève au cycle suivant.

Toutefois, pour être en mesure d'évaluer le développement des compétences transversales, non seulement l'enseignant ou l'enseignante doit être capable de proposer des activités qui sollicitent celles-ci, mais il lui faut également avoir en main les outils de référence pour le faire (critères d'évaluation et échelles des niveaux de compétence). Or, le Conseil constate, au secondaire, l'absence d'échelles des niveaux de compétence et, au primaire, un besoin de clarification de celles qui existent. **Il recommande donc de s'assurer que les enseignants et les enseignantes du primaire et du secondaire auront à leur disposition les outils de référence nécessaires pour comprendre la manière dont chacune des compétences se développe et, ainsi, soutenir et évaluer ce développement.**

Par ailleurs, le Conseil distingue, dans son avis, l'évaluation des compétences transversales, qui constitue un acte professionnel, de la communication aux parents.

Qu'est-il important de dire aux parents?

Le Conseil estime que les enseignantes et les enseignants doivent communiquer aux parents l'information pertinente sur le développement de l'une ou l'autre des compétences transversales chez leur enfant. Voilà pourquoi le Conseil suggère d'inscrire les huit compétences sur le bulletin. L'enseignant ou l'enseignante pourrait ainsi y indiquer les informations pertinentes à communiquer aux parents afin que ceux-ci soient en mesure d'aider leur enfant. Pour le Conseil, cette information peut avoir trait à des forces particulières ou encore à des difficultés éprouvées par l'enfant.

Soutenir l'équipe-école

Pour le Conseil, tant l'intégration des domaines généraux de formation que la prise en compte et l'évaluation des compétences transversales font appel à de nouvelles façons de faire et à des compétences professionnelles particulières de l'équipe-école. Aussi, le Conseil est-il conscient du temps nécessaire pour que cette appropriation se fasse dans tous les milieux selon leurs particularités. Cela exigera un effort concerté de chacun des acteurs pour faire en sorte que le personnel enseignant ait tout le soutien voulu pour l'appropriation et la mise en œuvre des compétences transversales et des domaines généraux de formation, et ce, au bénéfice de tous les élèves.

– 30 –

Source : M^{me} Josée Turcotte
Directrice de l'administration et des communications
418 643-9331 ou 418 254-2689

Information : M^{me} Johanne Méthot
Responsable des communications
418 643-8253 ou 418 571-1359

N. B. : Vous pouvez consulter cet avis disponible, en version française et anglaise, en accédant au site Web du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca).